



lettre recommandée avant huissier

Par **nauplius**, le **27/05/2010** à **17:36**

Bonjour,

J'ai résilié mon abonnement chez SFR NEUF et après mon déménagement quls soucis de courrier (normal), je leurs envoie un chèque qu'ils me retourne car je n'existe pas!!!Par contre j'ai reçu un courrier d'une saisine du tribunal(un huissier)me réclament la somme plus des frais!!!avant mise au tribunal!Donc ma question : est-il légal de mettre qql a l'huissier sans recommandé préalable??ni courrier d'avertissement. Merci de m'éclairer.

Par **001**, le **29/05/2010** à **09:58**

bonjour,

l'huissier outre son pouvoir de vous convoquer ou de vous saisir peut également agir en tant qu'agent amiable de recouvrement.
Cette démarche est tout a fait légale.